

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de PONT CHATEAU

REGISTRE
D'ENQUETE PUBLIQUE

Relatif à

- - l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau
— - la déclaration d'intérêt général

— des travaux du contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) du Brivet.

— **L'enquête se déroulera du lundi 27 janvier 2020 au vendredi 14 février 2020 inclus en mairies de : Pontchâteau, Campbon, Saint-André-des-Eaux et Saint-Gildas-des-Bois.**

— Les communes incluses dans le périmètre du projet sont les suivantes :
— Pontchâteau, La Baule-Escoublac, Besné, Blain, Bouvron, Campbon, La
— Chapelle-des-Marais, La Chapelle-Launay, Crossac, Donges, Dréfféac, Fay-
— de-Bretagne, Guenrouet, Guérande, Herbignac, Lavau-sur-Loire, Malville,
— Missillac, Montoir-de-Bretagne, Pornichet, Prinquiau, Quilly, Saint-André-
— des-Eaux, Sainte-Anne-sur-Brivet, Saint-Gildas-des-Bois, Saint-Joachim,
— Saint-Lyphard, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Nazaire, Sainte-Reine-de-
— Bretagne, Savenay, Sévérac et Trignac en Loire-Atlantique et Férel,
— Nivillac, Saint-Dolay et Théhillac dans le Morbihan.



ENQUETE RELATIVE

A

- Autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau
- Déclaration d'intérêt général

En exécution de l'arrêté du 7 janvier 2020 n° 2019/BPEF/114
de M. le Préfet de la Loire-Atlantique

Je soussigné(e), M. ROUSSELET Claude ai ouvert, ce jour,
le registre d'enquête, pour recevoir les observations du public

A Pont Chateau

Le lundi 27 janvier 2020
à 14 heures



Le commissaire en enquête

① - MATHÉ Pascal
exploitant AGRICOLE sur St-JACQUES

- Je suis d'accord pour ralentir l'eau
du bassin mais trouve cette
méthode insuffisante.

Je demande donc le réaligage des exutoires
sur un PRIORY entre l'ancien exutoire
et la nouvelle en utilisant les francs bords
du canal de la taille et l'écluse de
LAVANG : reconstitution du cordon et
consolidation de l'écluse de lavang

A ce jour le SBVS ne contrôle rien et
je mets en doute le suivi d'un règlement
d'eau.


Concernant la Biodiversité je mets
en cause l'état de LA BRIÈRE INDIVISO
500ha de l'index est ANORMAL. Elle
n'a pas à servir de modèle.

2) M^{lle} LOQUET

3

20 Rue de la Forge
St Guillaume.

Ma notation de la fosse n'est pas
nécessaire et permettrait un éventuel
notaire P.

Spéc. 

3) André Desmuelles. 27 rue de l'île St Mel de Guasco

J'ai bien noté le fascinage le long du Biviet
entre Rozi' et Loué. Cette action est nécessaire
mais il serait pertinent d'envisager conjointement
des actions préventives à la dégradation du river =
plantation, interdiction du moteur thermique
sur les embarcations, lutte intensive des ragondins.

Un ensemble de curage de réseau tertiaire
est envisagé - la description de cette opération
n'indique pas la prise en compte de la réhabilita-
tion ou/et l'entretien des linéaires locaux
souvent présents notamment sur la zone

Il serait intéressant lors des curages du
fossé "Paquelais - Rozi'" de mettre un repère
de cru à la Paquelain - pas pouvoir alertes
lors des fortes montées des eaux.

Même si le dossier d'enquête publique ne détaille pas
les mesures de qualité de l'eau, est il prévu
conjointement aux travaux des actions de
réduction de la présence de polluants et produits
phyto-sanitaires diffusés sur le terrain via le Biviet

